

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AE241

présenté par

Mme Bagarry, M. Julien-Laferrière, Mme Gaillot, M. Chiche, M. Nadot, Mme Six, M. Clément,  
Mme Zannier, M. Gouttefarde, M. Benoit, M. Perrot, Mme Lazaar, Mme Krimi, M. Orphelin,  
M. Taché, Mme Cariou, M. Villani et Mme Forteza

-----

### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter l'alinéa 48 par les mots :

« et filles-garçons ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mentionner explicitement l'importance de la prise en compte de l'égalité filles-garçons et des droits des filles dans la définition et mise en œuvre des actions de développement et de réponse humanitaire.

Il est issu d'une proposition du Groupe Enfance et UNICEF France.